



Commission Départementale des Activités Sportives Section FEMININES

Procès-Verbal n° 04

Réunion du :	Mardi 6 septembre 2022
Président :	M. Guy BOUCHON
Référent C. Féminine :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	MME Huguette CARPENTIER
Présents :	MM. Raymond CAZEAUX - Frédéric BAUMANN - Yves FRACHET

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Décision

INFORMATION

LA COMMISSION FEMININES SE REUNIE TOUS LES MARDIS

* FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Rappel : L'utilisation de la tablette est obligatoire pour les compétitions U15 à Séniors.

En cas de problèmes contacter les responsables FMI suivant :

Rappel du n° de téléphone des membres de la Commission à contacter : M. Patrick FAUTRAD : 06.09.20.53.90

- M. Yves SAEZ : 06.12.62.75.51 et Mme Béatrice MONNIER : 07.64.40.29.29 – M. Jean Louis NOZZI : 06.23.48.30.76.

Ces derniers noteront les clubs les ayant contactés.

*** IMPORTANT**



Compte tenu de la situation sanitaire exceptionnelle que nous subissons, pour le bon déroulement des divers championnats, la commission des activités sportives demande un effort à tous les clubs pour jouer les matchs de retard en semaine

S'il s'avère que les clubs, pour diverses raisons ne peuvent s'entendre, la commission prendra, en plein accord avec le comité de direction, la décision impérative pour la continuité des championnats.

RAPPEL

Toutes les demandes de report de matchs devront être faites au plus tard **le jeudi précédent la rencontre avant 17h00** (article 53 du district du var). **Aucun report ne sera accepté après cette date.**

Les demandes de report effectuées après la vérification de la commission des calendriers, soit 10 jours avant, seront pénalisés d'une amende de 16€.

Les rapports pour être acceptés par la commission devront :

- Préciser le motif avec une raison impérieuse, **l'absence d'un éducateur ou joueuses n'est pas un motif recevable pour un report, sauf cas covid avec justificatif.**
- préciser la date retenue par les deux clubs pour jouer la rencontre.
- Mentionner l'accord des deux clubs.

Pour toutes les compétitions la commission informe que lors de la première journée aucun report ne sera accepté

INFORMATION REUNION

**Réunion d'informations avec les clubs ayant une section Féminines
Vendredi 9 Septembre 2022 à 18h00 – District du var**

INFORMATION CHAMPIONNAT

Suite aux nombreuses difficultés en féminines, pour les dates de rencontre, la Commission a pris la décision de modifier les calendriers

CORRESPONDANCE

FREJUS ST RAPHAEL : engage une équipe Séniors à 8.

C.A. CANETOIS : engage une équipe Séniors à 8 ou à 11 selon effectif

SC DRAGUIGNAN : engage une équipe Séniors à 8

COUPE DE FRANCE FEMININE

CLUBS DISTRICT ENGAGES SENIORS à 11

HYERES FC – RC LA BAIE – SC DRAGUIGNAN – AS PTT HYERES

COUPE DE LIGUE FEMININE

CALENDRIER COUPE SENIORS FEMININE 2022/2023

1^{ER} TOUR : 20 Novembre 2022

2^{eme} Tour : 17 Décembre 2022

1/8 Finale : 07 Janvier 2023

1/4 Finale : 19 Mars 2023

1/2 Finale : 29 Avril 2023

Finale : 21 Mai 2023

**CALENDRIER COUPE U18 FEMININE 2022/2023****1^{er} Tour : 24 septembre 2022**

HYERES FC / MARIGNANE-GIGNAC FC
 FOOT ASSO MARSEILLE FEMININ / CARQUEIRANNE LA CRAU
 DRAGUIGNAN / FC ST VICTORET
 TOULON FC / AS CANNES

1/8 Finale : 26 Novembre 2022

1/4 Finale : 18 Mars 2023

1/2 Finale : 8 Avril 2023

Finale : 21 Mai 2023

COUPE DU VAR FEMININE U18 A 8

La décision d'organiser une Coupe dans cette catégories, sera prise lors de la réunion avec les clubs (en fonction du nombre d'équipe)

CHAMPIONNAT**FEMININE SENIORS A 11**

US CARQUEIRANNE LA CRAU - SC DRAGUIGNAN – HYERES FC – ASPTT HYERES – RC LA BAIE - LORGUES ET. S 1

1^{ere} journée 25 septembre 2022

Le Championnat se déroulera en deux phases

1^{ere} phase : match aller/retour,

2^{eme} phase : match aller uniquement (Un tirage au sort sera effectué pour déterminer l'ordre de la 1^{ere} journée)

Le classement final sera déterminé à la fin des deux phases avec les points obtenus (en tenant compte des bonus/malus) dans la totalité des matchs

Le vainqueur sera déclaré Championne du Var représentera le District du Var pour les Play off d'accession en R1

SENIORS A 8

Séniors à 8 Poule D1 : Match aller retour avec 7 clubs soit 14 journées

Séniors à 8 Poulés D2 :

1^{ere} phase avec 2 Poulés de 6 A & B, match aller retour .

2^{eme} phase match aller uniquement soit 5 matchs.

L'ensemble des points de la 1^{ere} et 2^{eme} phase seront additionné pour déterminer le classement des poulés A et B

Le 1^{er} de chaque poule accèdera en D1 et 1 match de barrage entre les 2 premiers déterminera le champion du Var catégorie D2

D1 POULE PROVISOIRE	D2 POULE PROVISOIRE A & B	
<u>ST.O.LONDAIS</u>	<u>POULE A</u>	<u>POULE B</u>
<u>U.A VALETTOISE</u>	<u>CAMPS LA SOURCE</u>	<u>LE MUY</u>
<u>AS ST CYR</u>	<u>EFC LA SEYNE</u>	<u>ROQUEBRUNE</u>



District du Var de Football



<u>BESSES</u>	<u>US ST MANDRIER</u>	<u>PAYS DE FAYENCE</u>
<u>FC ROCBARON</u>	<u>US SANARY</u>	<u>AS CALLAS CANTON</u>
<u>OST MAXIMOIS</u>	<u>LE CANNET</u>	<u>DRAGUIGNAN</u>
<u>FC.PUGET</u>	<u>LORGUES</u>	<u>FREJUS</u>

U18F à 8

U.S CADIERENNE (en attente de confirmation) – A.S.LES VALLONS– O.ST MAXIMIN – ENTENTE PIVOTTE SERINETTE.

U15F à 8 poules provisoire

1^{ere} phase : Poules de brassage match aller uniquement

2^{eme} phase match allé uniquement les 3 premiers de chaque poule et le meilleur 4^{eme} au coefficient formeront la D1 les autres la D2. A la fin de la 2eme phase le premier de la D1 sera champion du Var.

<u>Poule A</u>	<u>Poule B</u>
DRAGUIGNAN	LA CADIERE
FREJUS ST RAPHAEL	US CARQUEIRANNE LA CRAU
CANNET	SPORTING CLUB TOULON
ETS LORGUES	FC LA SEYNE
FC PUGETOIS	- J.S BEAUSSETANNE
FC HYERES	TOULON ELITE FUTSAL
	PIVOTTE SERINETTE

*Prochaine réunion
Mardi 13 Septembre 2022*

La Référente C. Féminine : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER